



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES**

Réunion du mercredi 10 mars 2021

Montgeron et visioconférence

COMPTE-RENDU

Convocation

Le mercredi 10 mars 2021 à 15h00, les membres de la Commission Locale de l'Eau convoqués préalablement se sont réunis au SyAGE à Montgeron et en visio-conférence.

La convocation à la présente réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par courrier en date du 28 janvier 2021.

Présidence de la réunion

La séance est présidée par Guy Geoffroy, Président de la CLE de l'Yerres.

Quorum

Le nombre de membres de la CLE présents ou représentés, après décompte, est de **23** sur les 48 membres que comporte la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

L'ordre du jour de la réunion ne nécessitant pas le quorum des 2/3 fixé par décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005, Monsieur Guy Geoffroy déclare la séance ouverte. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La liste des personnes présentes et des personnes excusées se situe en page 3 et 4 du présent compte-rendu.

Liste des personnes présentes

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	X		
Marcel VILLACA	Maire de Servon	X		
Marc Cuypers	Maire de Crèvecœur-en-Brie	X		
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie		X	
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie	X		Représenté par M. BRUCHER
Luc SAUVIGNON	Maire Adj. de Brie-Compte-Robert	X		
Florence Troisvallets	Maire Adj. de Pécy		X	
Jérôme MEUNIER	Maire Adj. de Brunoy	X		
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine	X		
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne	X		
Richard Privat	Maire Adj. de Draveil	X		
Nicolas DUCELLIER	Maire Adj. de la commune de Villecresnes		X	
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses	X		
Sylvie Carillon	Conseil Régional Ile-de-France		X	
Martine Sureau	Conseil Départemental 91		X	
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77	X		
Didier GUILLAUME	Conseil Départemental 94	X		Représenté par Mme GOETSCHEL
Jean-Marc CHANUSSOT	Communauté de communes des Portes Briardes	X		
Romain COLAS	SyAGE (Président)		X	
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)	X		
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU		X	
Dominique RODRIGUEZ	Communauté de communes du Val Briard		X	
Isabelle PERIGAULT	SIAEP Touquin		X	
Monsieur Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs	X		
Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées				
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France		X	
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91		X	
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77	X		
Serge GIBOULET-Président	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91		X	
Guy RIVIER	Nature Environnement 77		X	
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	X		
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale		X	
Maud HAUTREUX	Eau du Sud Parisien	X		Représenté par

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
MENARD				Mme LEMONNIER
Éric ROCHE	Association des Irrigants		X	
Antoine REY	UFC Que Choisir IDF		X	
Thierry FAURE	Canoë-kayak		X	
Laurence Durance	AQUI' Brie	X		
David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU	X		Représenté par Mme HEROGUEZ
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Marie-Laure HERAULT	Préfet de la Région Ile-de-France		X	
Marie-Natacha PAYET	Préfet de Seine et Marne		X	
-	Préfet du Val de Marne		X	
-	Préfet de l'Essonne		X	
Claire GUILLOT- GAUTIER	AESN	X		
Grégory MOREAU	DDT 77	X		
Sandrine FAUCHET	DDT 91	X		
Chloé CANUEL	DRIEE - UD 94		X	
Magali Journet	Direction Régionale d'Ile de France	X		
Magali CHARMET	Office Français de la Biodiversité		X	
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé		X	
Total		23		0

Ont également assisté à la réunion :

M. Éric CHALAUX
Mme Kahina REBOUL
Mme Jumaanah KHODABOCUS

Directeur des Services Techniques du SyAGE
Animatrice du PAPI de l'Yerres
Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres

Ordre du jour de la réunion

- Présentation et avis de la CLE sur le Contrat de Territoire Trame Verte et Bleue de l'Yerres ;
- Présentation des activités du SAGE en 2020 ;
- Présentation de l'avancement du PAPI de l'Yerres ;
- Délibération de la CLE sur la Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN ;
- Discussion autour de l'étude prospective sur le changement climatique de la révision du SAGE ;
- Prochaines échéances.

1. Ouverture de séance

La réunion est présidée par Monsieur Guy GEOFFROY, Président de la CLE.

Monsieur GEOFFROY ouvre la séance après avoir remercié les personnes présentes et excusé les membres qui n'ont pu assister à cette séance plénière.

Il a tout particulièrement une pensée spéciale pour M. USSEGLIO-VIRETTA (1^{er} VP de la CLE) qui ne peut être présent du fait de la perte récente d'un proche.

2. Présentation et avis de la CLE sur Contrat de Territoire Trame Verte et Bleue de l'Yerres

Mme KHODABOCUS présente les grandes lignes du contrat de territoire de l'Yerres avec un bref historique des contrats de bassin de l'Yerres, les objectifs et les enjeux du CTEC, son budget et ses bénéficiaires pour le SAGE de l'Yerres.

Concernant les problématiques qui sont traitées dans l'enjeu C : Maîtriser le ruissellement du CTEC TVB, M. GEOFFROY tient à rappeler les futures échéances de la commission spéciale pour l'examen du Projet de loi Climat et Résilience qui intègre une thématique de lutte contre l'artificialisation des sols. Il rappelle que ces débats devraient permettre de clarifier l'instabilité de ce concept et de définir l'artificialisation des sols. Des dispositions en découleront et permettront de, soit confirmer ou de contribuer au développement d'une désimperméabilisation de l'existant. Les discussions serviront à établir des actions concrètes sur des gros sujets comme le devenir des friches.

M. THOREAU demande ce qui est envisagé sur les problématiques du bassin versant aval qui est très urbanisé et qui connaît une politique de densification et de concentration urbaine. Cette densification rend le cadre d'intervention notamment sur le traitement des eaux pluviales difficile. Il demande notamment si le SAGE est de nature à peser sur le législateur.

M. GEOFFROY indique que c'est un sujet au cœur même des échanges et que cette question de la perméabilité et de la capacité des sols à accueillir des eaux de pluie doit être à la fois tranchée par la loi pour une meilleure prise en compte notamment dans les documents d'urbanisme mais doit également être adaptée en fonction des caractéristiques locales. Il faudra une adaptation locale de la loi pour contraindre sans pour autant empêcher si de tels projets ne sont localement pas faisables.

M. CHALAUX précise que pour exemple la commune de Mandres-lès-Roses a un sol très argileux. Infiltrer les eaux de pluie est donc particulièrement difficile et de ce fait l'étalement urbain doit y être d'autant plus contrôlé.

M. GEOFFROY indique que concernant l'articulation entre le contrat et le SAGE, bien que la future stratégie et les enjeux du futur SAGE n'aboutiront qu'en 2023, toutes les actions finissent par se tuer. Il faudra veiller, bien évidemment, à la complémentarité des deux outils mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir car le SAGE a toujours eu de l'avance sur les enjeux qu'il intègre.

M. CHALAUX indique qu'il y aura également une articulation à trouver avec les contrats de territoire limitrophes du bassin versant de l'Yerres. Il indique le contrat de territoire de l'Yerres devrait quant à lui être signé d'ici la fin avril. Un animateur est recruté pour accompagner la mise en œuvre de ce contrat.

Mme FRIC demande si le contrat n'intègre que les 157 actions inscrites actuellement ou si d'autres actions pourront se voir intégrer à l'avenir.

M. CHALAUX indique qu'à mi-contrat (début 2023), les actions qui rentrent dans les enjeux définis dans le contrat pourront être intégrées si elles sont suffisamment avancées pour être réalisées jusqu'à la fin du contrat. Le CTEC TVB de l'Yerres n'est donc pas figé et pourra être amendé par les maîtres d'ouvrages du territoire.

M. GEOFFROY précise que la vie du CTEC peut être divisée en 3 grandes périodes :

- une première période de 2 ans où certaines actions seront réalisées car suffisamment abouties techniquement et financièrement en particulier les actions déjà inscrites au précédent contrat de bassin ;
- une deuxième période où certaines actions dont la réflexion a avancé et où certaines actions pourront également être adaptées ;
- et la troisième période qui correspond aux deux dernières années du contrat, où se réaliseront les actions les plus mûres.

M. THOREAU souligne deux points positifs qu'il tient à saluer sur la mise en place du CTEC TVB de l'Yerres. Premièrement, le fait d'être un contrat unique à l'échelle du bassin versant est plus judicieux et deuxièmement le fait que cela puisse renforcer les synergies et la transversalité entre les acteurs du territoire est un élément également important.

Mme THOBOR demande quelle est la place donnée aux aménageurs dans l'application des principes/objectifs de désartificialisation/désimperméabilisation. En effet, elle demande une clarification car l'ambition de la ville nouvelle de Sénart s'oppose un peu à l'enjeu C.

M. GEOFFROY précise que c'est un des sujets où l'Etat se doit de clarifier le cadre des schémas législatifs et c'est à lui (l'État) que revient la tâche de dire aux aménageurs comment leurs projets doivent se conformer aux dispositions. Il est donc nécessaire, pour lui, que l'État propose des adaptations.

M. GEOFFROY demande s'il est possible de savoir quelle est la part de subvention accordé par les financeurs sur le budget global de 68 millions du contrat.

M. CHALAUX indique que ce travail a été fait dans le cadre de l'élaboration du contrat et que l'on peut estimer ce montant de subvention à près de la moitié du montant global des actions du contrat.

M. GEOFFROY conclut ce point de l'ordre du jour en indiquant que tout le travail accompli jusqu'à présent sur le territoire se conclut avec un contrat de territoire qui a de l'ambition et propose aux membres de la CLE d'approuver ce contrat.

Après cette proposition, la CLE approuve à l'unanimité le Contrat de Territoire « Eau et Climat » Trame Verte et Bleue de l'Yerres.

3. Présentation des activités du SAGE en 2020

Mme KHODABOCUS présente rapidement les activités du SAGE en 2020 et indique que l'ensemble des membres a été destinataire du bilan d'activités.

Elle indique que la situation sanitaire a comme pour tout le monde ralenti la cadence de travail d'animation, notamment avec un taux de sollicitation sur les dossiers réglementaires et les documents d'urbanisme beaucoup moins important que les années précédentes. Toutefois, il y a eu beaucoup plus de demande de conseil et d'accompagnement sur des projets d'aménagements bien avant leurs dépôts officiels auprès des services instructeurs.

M. CHALAUX et Mme KHODABOCUS constatent que c'est une très bonne dynamique qui doit continuer à se développer.

M. GEOFFROY indique qu'au fil des années depuis l'existence du SAGE de l'Yerres, il apparaît aujourd'hui évident que notre SAGE est devenu un élément incontournable pour les acteurs du bassin versant.

Il précise qu'il n'y a pas de tentative de nous contourner ou de passer outre le règlement et/ou les recommandations du SAGE. Nos avis, toujours très complets et pertinents, ont toujours été suivis. M. GEOFFROY rappelle c'est la délégation de la CLE (le Bureau de la CLE) qui émet des avis sur les dossiers réglementaires sur lesquels elle est sollicitée. La CLE est bien évidemment tenue informée des avis rendus par son Bureau. Il est arrivé quelques fois et plus récemment, que la CLE dans ensemble soit associé à une demande d'avis lorsque le sujet est plus complexe.

Concernant le poids de nos avis dans les projets d'aménageurs, M. GEOFFROY prend notamment deux exemples comme référence :

- La première concerne un projet d'aménagement sur la commune de Lésigny. Ce dossier complexe qui est en discussion depuis quelques années a récemment fait l'objet d'une réunion (fin 2020). D'une part la commune de Lésigny se voit dans l'obligation de construire des logements et d'autre part elle se retrouve « handicapée » par le règlement du SAGE.
- La deuxième concerne un projet d'hôtel sur la commune de Villeneuve-le-Comte. 2 réunions pertinentes ont eu lieu en 2020 sur ce projet.

Ce que l'on retire de ces 2 projets c'est que le SAGE est toujours très solide et considéré par tous les services de l'Etat. Par ailleurs, les aménageurs/ pétitionnaires voient en la CLE et le SAGE, un lieu et un outil de dialogue qui reste ferme dans ces ambitions de protection et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mais qui tente toujours de d'essayer de trouver des solutions de conciliation de tous les usages. Ainsi, grâce à ce dialogue constant, il est possible de dire aujourd'hui que pour le projet de Lésigny, l'avis de la CLE devra et sera respecté. Bien que le projet de Villeneuve-le-Comte soit moins abouti, on peut également dire que les aménageurs ne pourront pas passer à côté de l'avis du SAGE.

À la suite de la présentation des grandes rencontres de 2020, M. CHALAUX a tenu à revenir en particulier sur la COMITER (Commission Territoriale Seine Francilienne) de l'AESN du 27 février qui avait pour but de préparer l'avis du comité de bassin Seine Normandie sur la transformation en EPAGE du SyAGE. Il indique que cette instance a émis un avis favorable avec deux recommandations :

- la prise en compte des eaux pluviales tant dans les zones urbaines que rurales dans le cadre d'une stratégie globale qui tienne compte notamment de la désimperméabilisation ;
- et invite le SyAGE à poursuivre ses réflexions et ses actions en relation avec les acteurs de la protection de la nappe du Champigny.

Concernant ce deuxième point, M. CHALAUX indique qu'un projet de convention de partenariat avec l'association AQUIL'BRIE est en préparation et devrait être signée très bientôt.

Le comité de bassin Seine-Normandie à quant à lui également émis un avis favorable sur le projet d'EPAGE du SyAGE avec une recommandation pour encourager le SyAGE à porter ses efforts sur le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau de son territoire et à agir sur la restauration des zones humides dont environ 50% sont fortement dégradées.

4. Présentation de l'avancement du PAPI de l'Yerres

M. CHALAUX présente l'avancement des projets et actions des 7 axes du PAPI de l'Yerres :

- **Axe 1 : Connaissance de l'aléa**
Actions terminées :
 - Pose de repères de crues et de repères pédagogiques (pose d'une vingtaine de repères liés à l'évènement de juin 2016 à l'amont et l'aval du bassin versant)
 - Analyse détaillée de l'évènement de juin 2016 (présentation prochaine aux élus)
 - Développement de l'application numérique App-SYAGE
- **Axe 2 : Surveillance et alerte**
Actions en cours :
 - Renforcement du réseau de télésurveillance (débitmètres, piézomètres, pluviomètres)
 - Mise en ligne de certains suivis sur le site internet SyAGE

- **Axe 3 : Gestion de crise**
Actions en continu :
 - Réalisation annuelle d'un exercice de gestion de crise et mise à jour du PGCI
 - Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des PCS et DICRIM

- **Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme**
Actions en cours :
 - Avis sur l'intégration du risque inondation de l'Yerres dans les documents d'urbanisme (à étendre progressivement sur l'amont du bassin versant)

- **Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité**
Action prochaine :
 - Accompagnement des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité de certains quartiers prioritaires (avenant 2022-2023 au PAPI)

- **Axe 6 : Réduction de l'aléa**
Actions en cours :
 - Etudes de maîtrise d'œuvre de l'extension de la ZEC d'Armainvilliers (travaux 2nd trimestre 2022)
 - Etude des scénarios de réduction de l'aléa inondation de l'Yerres (travaux envisagés dans l'avenant au PAPI après arbitrage sur les hypothèses de réalisations de protections amovibles aval / ZEC amont)

M. WEISS demande si la Fédération de pêche de Seine et Marne qu'elle représente sera associée aux discussions concernant l'étude des scénarios de réduction de l'aléa inondation de l'Yerres.

M. CHALAUX indique qu'une concertation avec l'ensemble des acteurs est prévue cette année et que bien évidemment la Fédération de pêche de Seine-et-Marne sera mise dans la boucle.

M. BRUCHER demande à ce que les communes à l'aval soient également associées à cette concertation.

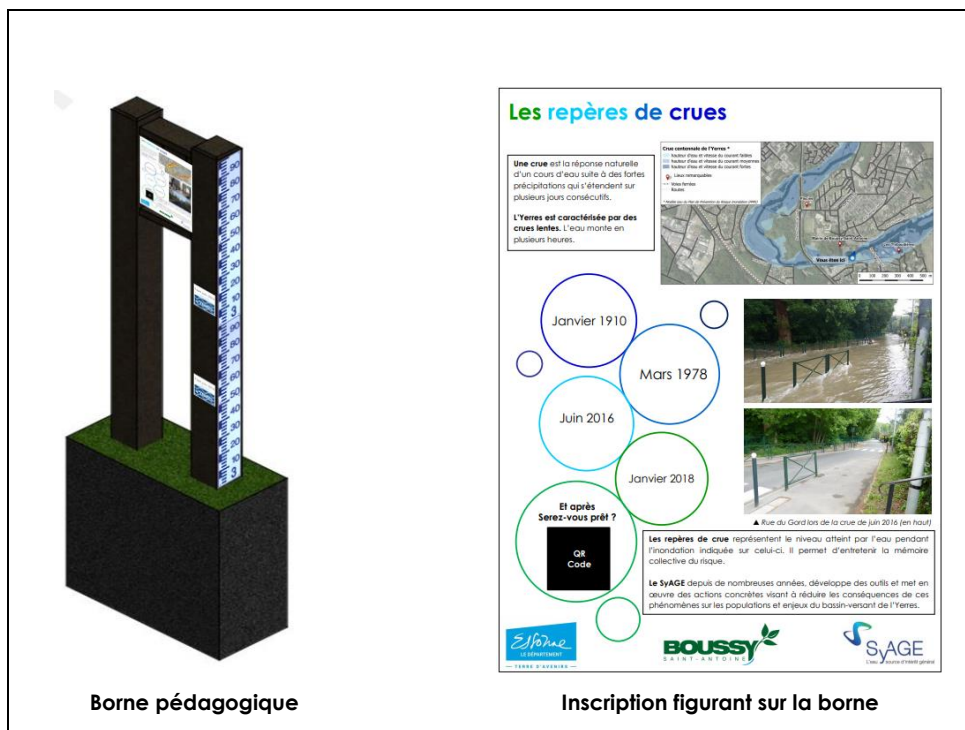
M. CHALAUX indique qu'il sera évidemment question de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table. Les agriculteurs étant également des interlocuteurs très importants à rencontrer lors de cette phase de concertation.

M. CUYPERS précise que sur la prévention des inondations, il est nécessaire d'accentuer la communication à destination des intercommunalités qui font le relais vers les Maires des communes. Il demande également à ce que tout ce qui a été fait et continue à être fait sur l'amont en matière de prévention des inondations soit beaucoup plus valorisé. Cela permettrait de désamorcer cette idée que l'amont et l'aval sont concurrents sur ce sujet qui concerne autant l'amont que l'aval.

M. GEOFFROY et M. CHALAUX indiquent qu'évidemment le sujet de la proximité et de la solidarité sur le territoire, est au cœur des préoccupations pour la bonne mise en œuvre de cet outil de programmation et qu'un travail important sera entrepris pour intégrer toutes les parties prenantes.

M. BRUCHER demande comment faire pour la mise en place de repère de crues sur sa commune.

M. CHALAUX indique qu'il est tout à fait possible de mettre en place des repères de crues et qu'il peut même être envisagé la mise en place de borne pédagogique dont voici un exemple qui sera bientôt installé à Boussy-Saint-Antoine :



Il précise toutefois qu'il est nécessaire d'en installer à des endroits où l'enjeu est fort pour plus de pertinence.

Mme FRIC demande s'il y aura de nouvelles cartes pour le PPRi.

M. CHALAUX indique qu'il n'est pas prévu pour l'instant une révision pour l'Yverres mais qu'à terme il y aura tout intérêt à rajouter les informations des crues dans le PPRi.

5. Délibération de la CLE sur la Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN Présentation du calendrier de la révision du SAGE

Mme KHODABOCUS présente brièvement la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Elle indique que la CLE du SAGE de l'Yverres s'est déjà engagé depuis 2018 sur cette stratégie au travers de l'intégration de cet enjeu dans la révision du SAGE. La signature de ce document permettrait simplement d'officialiser cet engagement.

M. GEOFFROY demande aux membres de la CLE s'il n'y a pas d'objection à la signature de cette stratégie.

La CLE décide à l'unanimité la signature du document d'engagement sur la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Vous trouverez en annexe le document signé par M. GEOFFROY représentant de la CLE.

6. Discussion autour de l'étude prospective sur le changement climatique de la révision du SAGE

Mme KHODABOCUS présente l'avancement de l'étude prospective sur le changement climatique. Elle indique les deux temps forts de cette étude : les ateliers d'arpentage photographique qui ont eu lieu en septembre/octobre 2020 et les commissions thématiques de février/mars 2021.

Elle précise notamment que le bureau d'études ASca a travaillé sur une analyse transversale des productions des ateliers d'arpentage qui a donné lieu à 4 enjeux « stratégiques » qui ont été présentés en

CLE (c.f pièce jointe). ASCA a également établi un décor territorial qui est présenté dans la note jointe au présent compte-rendu.

Mme KHODABOCUS indique que les commissions thématiques ont eu beaucoup de succès avec un nombre de participants de 27 et 26 pour les 2 premières commissions malgré la situation sanitaire et il y a beaucoup de retours positifs sur cette approche originale de concertation.

7. Prochaines échéances

Un premier bureau élargit en mai 2021 (**actualisation : 2 choix de dates pressenties : le 9 juin à 15h00 ou le 16 juin à 15h00**) qui aura pour objectifs de mettre en discussion et valider l'analyse et la synthèse et préparer la délibération de la CLE sur les choix stratégiques à opérer.

Une CLE en juillet 2021 (**actualisation : date pressentie : le 7 juillet à 14h30**) qui aura pour objectifs de présenter la synthèse préfigurant la vision commune partagée « Yerres Climat 2054 » et des choix qui restent à trancher, 1 temps de débat et 1 délibération.

Un deuxième bureau élargit en fin d'année qui aura pour objectifs de présenter le rapport « Yerres objectifs 2027 » et mise en discussion. Et l'identification des points bloquants à trancher et à mettre en discussion à la CLE.

Une CLE en fin d'année également qui aura pour objectifs de mettre en discussion et de valider le rapport « Yerres objectifs 2027 ».

Mme KHODABOCUS indique également que lors de la CLE de février 2020, les membres ont souhaité reporté la concertation préalable au public lorsque la stratégie du SAGE commencerait à se dessiner. Il faudra donc prévoir cette année cette concertation qui se fera avec l'appui de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Il n'est pas possible de prévoir pour l'instant la forme que prendra cette concertation car cela est dépendant de l'évolution de la situation sanitaire et également des souhaits du garant nommé par la CNDP.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GEOFFROY lève la séance à 16h00 et remercie l'ensemble des membres de la CLE pour leur présence et leur engagement.

Les documents suivants sont joints au présent compte-rendu :

- Engagement sur la stratégie d'adaptation au changement climatique signé et envoyé à l'AESN en date du 18 mars 2021 ;
- La note préparatoire (en pièce jointe) des commissions qui comprend : le décor territorial en 2054 et les enjeux « stratégiques » ;



BASSIN SEINE-NORMANDIE

Engagement pour l'adaptation au changement climatique
dans le domaine de l'eau

En signant la présente déclaration, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, je m'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. A ce titre, j'assure, sur mon domaine et sur mon territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- préserver la qualité de l'eau,
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues,
- anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

En conséquence,

Je déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux.

Je m'engage, dans la limite de mon territoire et de mon domaine de compétence à :

- impliquer mes collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique,
- décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de mon territoire et de mon domaine de compétence,
- mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci,
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions,
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Date :

16/03/21

Nom du signataire :

Guy ROUFFRAY

Fonction et organisation représentée :

Maire - Président de la CLE du SAGE de l'Yerres

Commune :

COMM-LA-VIUE

Contact :

Commission Locale de l'Eau de l'Yerres
17, rue Gustave Eiffel - 91230 MONTGERON
Tél. : 01 69 83 72 92 - Fax : 01 69 52 64 25

Signature :